

5 ANS DE
PROTECTION COMPLÈTE

COUVERTURE DE LA
VALEUR À NEUF EN CAS
DE DOMMAGES



AUTOMOWER® PROTECT



Husqvarna®

READY WHEN YOU ARE

Automower® est depuis 1995 le numéro 1 pour l'entretien novateur et automatique du gazon. Votre revendeur Automower® vous aidera très volontiers à profiter pleinement et longuement de votre nouvel auxiliaire. Sur demande, il peut vous proposer une offre complète de services et une protection globale et sans soucis par une assurance.



AUTOMOWER® PROTECT

Tous risques (5 ans à partir de la date d'achat)*

Sont assurés les dommages survenant subitement et de façon imprévue à votre Automower®, notamment les cas suivants:

- vol
- erreur de manipulation
- événements extérieurs violents, comme une chute etc.
- dommages à la station de charge dus à un court-circuit
- dommages directs provoqués par tempête, grêle, foudre, inondation

Couverture de la valeur à neuf en cas de dommages, c'est-à-dire sans amortissement. Franchise: CHF 200.–

Ne sont pas assurés les dommages survenant sans événements extérieurs ou les dommages causés à des tiers par l'Automower®. Les pièces d'usure comme l'accu, les couteaux ou les joints sont exclus, tout comme une indemnisation pour des dommages qui étaient prévisibles (vieillessement, manque de soins).

AUTOMOWER® PROTECT

Prolongation de garantie (5 ans à partir de la date d'achat)*

Pendant les 24 premiers mois après son achat, votre Automower® est assuré par la garantie Husqvarna. Vous pouvez prolonger cette dernière à 5 ans après la date d'achat. Vous profitez en outre pendant toute la durée de la garantie du service gratuit d'enlèvement et de livraison pour les cas sous garantie.

La garantie est valable pour:

- dommages sous garantie classiques, c'est-à-dire tous les dommages survenant subitement et de façon imprévue et les dommages résultants de défauts de matériel, de conception ou de fabrication.

Couverture de la valeur à neuf en cas de dommages, c'est-à-dire sans amortissement. Franchise: CHF 0.–

Les pièces d'usure comme l'accu, les couteaux ou les joints sont exclus, tout comme une indemnisation pour des dommages qui étaient prévisibles (vieillessement, manque de soins).



Concluez un contrat de service avec votre revendeur Husqvarna pour la maintenance annuelle. Vous garantissez ainsi que votre Automower® soit toujours parfaitement entretenu et fonctionne avec le dernier logiciel. Vous profitez en outre d'une réduction de 30% sur la prime d'assurance.

Votre revendeur vous conseillera très volontiers.

L'assurance (tous risques et prolongation de garantie) pour un Automower® 310 ne coûte que CHF 223.70 pour 5 ans au total (cela correspond à CHF 44.70 par an, y compris 30% de réduction en cas d'une conclusion de contrat de service avec votre revendeur).

* détails selon les conditions générales d'assurance | Prix avec droit de timbre fédéral inclus, valables en 2018, sous réserve de modifications de prix.

Votre revendeur spécialisé Automower®



1052

helvetia 

Husqvarna[®]
READY WHEN YOU ARE